

Erratum

Ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)

Modification du 4 juillet 2007 (RO 2007 3555; RS 784.401)

Annexe 1, titre

Au lieu de:

**Diffuseurs de programmes radiophoniques bénéficiant
d'une quote-part de la redevance; zones de desserte
pour la diffusion dans la bande OUC**

Lire:

**Diffuseurs de programmes radiophoniques chargés d'un mandat
de prestations; zones de desserte pour la diffusion
dans la bande OUC**

3 juin 2008

Chancellerie fédérale

